



PROGRAMME DE LA DEMI-JOURNÉE DE FORMATION

Le jeudi 27 avril de 14h30 à 17h30

« *L'actualité juridique* »

- **En droit des libéralités : Monsieur François SAUVAGE,**
Professeur à l'Université de Paris-Saclay
 - Thème n° 1 : « *l'impact de la réforme des contrats sur les donations.* »
 - Thème n°2 : « *Incertitudes et recommandations quant à la base taxable des donations partages.* »

- **En droit des successions : Madame Ségolène PERRIN**
 - Thème n° 3 : « *Les pièges de l'option successorale.* »
 - Thème n° 4 : « *Les principales difficultés juridiques lors de l'établissement de l'inventaire.* »

- **En droit des procédures collectives et des sociétés : Monsieur Jean-François LOMBARD**
 - Thème n° 5 : « *Savoir conseiller la SAS : cadre de l'entreprise individuelle, instrument de dissociation du capital et du pouvoir de direction, outil de transmission familiale, structure de choix pour les groupes...* » (20 mn)
 - Thème n°6 : « *Les cessions de biens immobiliers en cours de plan de continuation : vérifications à opérer, autorisation à solliciter...* » (10mn)

- **En droit immobilier : Madame Pascale DAURAT**
 - Thème n° 7 : « *Bail d'habitation : les principales difficultés rencontrées en pratique.* »
 - Thème n° 8 : « *Vente d'immeuble construit ou rénové depuis moins de 10 ans – assurances construction obligatoires – mention dans les actes. De nouvelles obligations pour le notaire depuis le 1^{er} juillet 2016.* »

- **En droit de l'urbanisme : Madame Laetitia PEIRONET-COLLOC'H**
 - Thème n° 9 : « *L'actualité du droit de préemption urbain :*
 - *Le droit de préemption urbain et l'exécution forcée d'une promesse de vente.*

- ***Le droit de préemption urbain, la cession du lot de copropriété à usage d'habitation, l'exemption de l'article L.211-4 a) et le départ du délai de dix ans.***
 - ***Le droit de préemption et le couperet de l'article L.231-14 en cas de non-paiement du prix dans le délai de quatre mois.»***
-
- ***Thème n° 10 : « La division en plusieurs logements d'une construction n'en comportant initialement qu'un seul : les bonnes pratiques.»***